

Image not found or type unknown



Imposition csg-crds cession de parts en rente viagère

Par **Lauralee**, le **08/04/2016** à **13:41**

Bonjour,

Je m'interroge sur les modalités d'imposition de la csg-crds, dans le cas d'une cession de parts dont le prix est payé sous forme de rente viagère. Je précise que la plus-value sur cette cession bénéficie d'un abattement.

Quelle serait à votre avis la base d'imposition de la CSG-CRDS?

Merci d'avance pour vos réponses.